



**France  
services**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Livret de présentation



Mise à jour Sept 2020

Créé en 1999 et auparavant intitulé Maison de Services au Public (MSAP), l'espace France Services de Châteaulin a été labellisé le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et officiellement inauguré le mercredi 8 janvier en présence de Mme Anne Tagand, Sous-préfète de l'arrondissement de Châteaulin et de Mme Gaëlle Nicolas, Présidente de la CCPCP.

Interface indispensable entre les demandeurs d'emploi, étudiants, scolaires, salariés... et le monde du travail, c'est un outil de cohésion sociale et d'animation territoriale, un guichet unique permettant de mobiliser les compétences pour aider le public dans ses démarches liées à l'emploi, la formation, l'insertion professionnelle, la création d'entreprise et plus largement l'accès aux droits. En effet, des structures œuvrant dans les domaines juridiques, sociaux et de l'habitat, y tiennent également des permanences.

Vous y trouverez un accueil de 1<sup>er</sup> niveau, un accompagnement à l'appropriation des démarches numériques, un centre de documentation, des salles de réunions, une salle informatique et tout un panel d'informations.

Gaëlle NICOLAS,  
Présidente de la CCPCP

Dominique BILIRIT,  
Vice-Présidente de la CCPCP

Yann BOTHOREL,  
Directeur Général des Services de la CCPCP

Isabelle FIEURGANT,  
Responsable de l'espace France Services de la CCPCP

Sommaire :

- L'espace France Services de la CCPCP, pages 3 à 4
- Les Permanences Emploi-Formation-Insertion, pages 5 à 11
- Les Permanences Juridiques et Sociales, pages 12 à 19
- Autres utilisations des locaux, page 19
- Horaires et coordonnées, page 20

# L'espace France Services de la CCPCP

Les espaces France Services ont pour mission de faciliter et simplifier la relation des usagers aux services publics en les accompagnant dans leurs démarches administratives, et en proposant une médiation numérique.

Ils disposent de 9 partenaires obligatoires : CARSAT, Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Mutualité Sociale Agricole, La Poste, Pôle Emploi, Ministères de la Justice, de l'Intérieur et des Finances, auxquels peuvent s'ajouter d'autres structures, comme c'est le cas à Châteaulin avec de nombreux autres partenaires.

Ces 9 partenaires n'assurent pas nécessairement de présence physique dans les espaces France services mais les agents polyvalents de ces espaces apportent directement aux usagers une information et un accompagnement de premier niveau dans leurs domaines respectifs.

## Accueil

*Marie EVENAS et Isabelle FIEURGANT*

- ↪ Accueil physique et téléphonique,
- ↪ Orientation du public vers les différentes structures,
- ↪ Prise de rendez-vous pour les structures,
- ↪ Tenue du planning de réservation des salles et tâches administratives,
- ↪ Affichage des offres d'emploi,
- ↪ Aide à l'utilisation d'Internet pour les démarches de recherche d'emploi/de formations et administratives, notamment le site ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) pour les démarches de permis de conduire, certificats d'immatriculation,...
- ↪ ....

## Centre de documentation

*Marie EVENAS*

- ↪ Mise à disposition d'une documentation sur les études, formations initiales et continues, les métiers.



- ↪ D'autres ouvrages et documents sont en consultation libre : recherche d'emploi (guides CV, lettres de motivation, ...), création d'entreprise, VAE....
- ↪ La presse quotidienne régionale est à la disposition du public.
- ↪ Des ordinateurs peuvent être utilisés pour la consultation d'Internet dans le cadre d'une recherche d'emploi, de formation ou de démarches administratives, avec l'appui de la chargée d'accueil.

## Salle informatique/EPN (Espace Public Numérique)

Isabelle FIEURGANT

↳ C'est un lieu à partir duquel il est possible de se former près de chez soi, à son rythme tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé via le **dispositif compétences-clés** financé par la Région Bretagne.

Ce dispositif permet un apprentissage progressif, autonome et en lien avec les projets et les situations professionnelles et personnelles de chacun.

Les formations sont dispensées dans le but de préparer un concours, une entrée en formation, un retour à l'emploi après une période d'inactivité, une reconversion, une meilleure maîtrise de la langue française ou d'effectuer une remise à niveau.

A la suite de tests de positionnement, un plan de formation individualisé est établi pour chacun suivant ses acquis et ses objectifs. dans les 3 matières suivantes : le français, les mathématiques et la bureautique.

Pour avoir accès à ces formations, il faut une prescription de Pôle Emploi, de la Mission Locale, de Cap Emploi (dispositif Compétences-clés) ou du CDAS. L'organisme intervenant à Châteaulin est le CLPS de Brest.

↳ Sont également organisés dans cette salle des **Ateliers Visas Internet Bretagne**. Ce module d'initiation aux outils numériques, initié par la Région Bretagne, permet d'acquérir les connaissances de base de l'ordinateur, de ses périphériques et d'Internet.



Il s'adresse à toute personne résidant en Bretagne, quelque soit son statut : demandeur d'emploi, salarié, femme/homme au foyer, retraité(e),...

Les formations proposées sont adaptées aux besoins de chacun : utiliser Internet dans sa vie professionnelle, effectuer des démarches administratives, savoir faire des recherches pour s'informer, utiliser Internet dans son quotidien et ses loisirs...

Les modules sont d'une durée de 15h (4 séances d'initiation de 3h + 1 séance thématique).

En plus de ces 15 heures de formation gratuites, les personnes inscrites en Visa Internet ont accès aux ordinateurs du Centre de documentation, dans le but de permettre aux utilisateurs non dotés d'équipements d'avoir une pratique régulière. Ils pourront être accompagnés en cas de difficultés.



# Les Permanences Emploi-Formation-Insertion

## Pôle Emploi

Agence de Douarnenez

Marie-Madeleine CARIOU, Michel TALBOT,

Karine RIOU, Rozenn BERNARD

Sur rendez-vous au 39-49 ou à l'accueil France Services



## Agence de Carhaix

Sur rendez-vous au 39-49

Pôle Emploi accompagne toute personne en recherche d'emploi (salarié ou demandeur d'emploi) ayant 16 ans révolus.

Les missions du Pôle-emploi s'articulent autour de :

- ↻ L'accueil, l'information, l'orientation et le conseil à tout public en matière d'emploi ;
- ↻ La réalisation des entretiens de suivi mensuel ;
- ↻ La prescription d'évaluations et de bilans professionnels ;
- ↻ L'aide à l'orientation professionnelle et au montage financier d'actions de formation ;
- ↻ La prospection des entreprises pour recueillir des offres et les aider à recruter ;
- ↻ L'accompagnement à la création d'entreprise... ;

Pôle Emploi organise des ateliers de Techniques de Recherche d'Emploi et des ateliers consacrés à l'utilisation du site [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr). (cf ci-dessous).

## Accompagnement global

### Pôle Emploi

Sur convocation

Claude STRULLU



Financée par le Fonds Social Européen, cette modalité d'accompagnement s'adresse aux personnes rencontrant des freins (sociaux, économiques...) à leur recherche d'emploi. Le principe est de bénéficier d'un double accompagnement réalisé par un conseiller Pôle emploi et un travailleur social du conseil départemental.

Tout en assurant une totale confidentialité sur les actions menées, les conseillers Pôle emploi et les travailleurs sociaux articulent leurs actions pour apporter des réponses personnalisées.

Le conseiller Pôle emploi aidera à définir le projet de retour à l'emploi, à identifier les outils qui peuvent aider dans la recherche entre deux rendez-vous, à valoriser les compétences par rapport au projet et aux opportunités d'embauches,

Le référent social aidera à trouver des solutions pour faire face aux difficultés financières, administratives ou juridiques, liées au logement, à la santé, ou à la mobilité.



**Accompagnement Intensif des Jeunes**  
**Pôle Emploi**  
*Laurence CHICOINE*



Destiné aux moins de 26 ans, afin de leur donner un coup de pouce pour décrocher un emploi durable :

- connaître le bassin d'emploi : qui recrute ? quel poste ?
- élargir les cibles professionnelles ;
- s'outiller pour booster ses recherches ;
- valoriser leurs atouts ;
- être à leurs côtés dans les contacts avec les futurs recruteurs....

**Les ateliers de Techniques de Recherche d'Emploi**  
financés par Pôle Emploi et animés par *Retravailler dans l'Ouest*  
*2 lundis par mois, sur rendez-vous à l'accueil de*  
*France Services ou sur prescription du conseiller Pôle Emploi*



Ils permettent de travailler sur la réalisation d'un CV, la rédaction d'une lettre de motivation, l'organisation de sa recherche d'emploi, la préparation d'un entretien d'embauche....

2 ateliers sont proposés selon un planning défini :

- « Outiller ma candidature » : identifier les différentes méthodes et supports pour candidater, comprendre les forces et les faiblesses d'un CV, d'une lettre de motivation, diagnostiquer les points forts et les points faibles de son CV et sa lettre de motivation par l'analyse des résultats des démarches, acquérir une méthode pour construire son CV, une lettre en fonction de son objectif et du support utilisé, réaliser un CV, une lettre et savoir les diffuser.
- « Me préparer à l'entretien d'embauche » : comprendre les objectifs de l'entretien pour mieux appréhender les questions et les objections, acquérir une méthode pour préparer ses entretiens et se préparer aux différentes phases de l'entretien, préparer concrètement son argumentaire, simuler un entretien d'embauche.

**Les ateliers « Valoriser votre CV et Profil de compétences » Pôle Emploi**  
animés par *Michel TALBOT* conseiller Pôle Emploi  
*1 mercredis après-midi par mois*  
*sur rendez-vous à l'accueil France Services ou au 39.49*



Services proposés :

- ↻ Rechercher, consulter et répondre à des offres d'emploi en ligne sur pole-emploi.fr ;
- ↻ Enregistrer ses critères de recherche d'emploi et s'abonner aux offres pole-emploi.fr par e-mail ;
- ↻ Déposer un CV en ligne ;
- ↻ Mieux appréhender son « espace personnel » :

- consulter son dossier et ses paiements,
  - s'actualiser,
  - signaler un changement de situation,
  - imprimer des attestations,
  - estimer le montant de son allocation en cas de reprise d'activité
  - faire une demande d'aide à la mobilité...
- ↪ Rechercher des informations sur le marché du travail, les formations ;
  - ↪ Obtenir des conseils sur la recherche d'emploi ;
  - ↪ Repérer les accès publics à Internet...

### Mission Locale

*Morgane ROHOU et Annabelle LIECK-SIENG*  
*Sur rendez-vous à l'accueil de France Services*



La Mission Locale accueille et accompagne, sur rendez-vous, les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, à la recherche d'un emploi, d'une formation, d'une aide à l'insertion.

Chaque jeune bénéficie d'un suivi personnalisé.

Les domaines d'intervention sont variés :

- ↪ Orientation,
- ↪ Formation,
- ↪ Recherche d'emploi,
- ↪ Aides financières,
- ↪ Mobilité,
- ↪ Santé,
- ↪ Logement,
- ↪ Loisirs...

### CIO (Centre d'Information et d'Orientation)

*Dominique QUENTRIC*  
*les mercredis de 14h à 17h, hors vacances scolaires,*  
*Sur rendez-vous à l'accueil de France Services*



Le Centre d'Information et d'Orientation accueille les jeunes (collégiens, lycéens, étudiants...) et les adultes en recherche d'informations et de conseils pour l'élaboration de leurs projets scolaires et professionnels.

La Conseillère d'Orientation Psychologue aide le public à s'informer, à s'orienter et à élaborer un projet scolaire ou professionnel.

### Ohé Prométhée/Cap Emploi

*Karen LE LAY, Yvan BUREL et Lolita MARREC*  
*Sur rendez-vous au 02 98 52 20 30*



Organisme d'insertion et de placement des travailleurs handicapés en milieu ordinaire de travail.

Par ses différentes activités (accueil et information, préparation et adaptation à l'emploi, suivi du placement, maintien dans l'emploi), Ohé Prométhée/Cap Emploi favorise la mise en relation de l'offre d'emploi des entreprises avec les compétences des personnes handicapées.

**PLIE du Pays de Brest**  
**(Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)**

*Marine GUENERON*

*Sur prescription, le lundi et le jeudi*



Le rôle du PLIE est de faciliter le retour à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail : demandeurs d'emploi longue durée, bénéficiaires de minima sociaux, jeunes sans qualification...

Le public accompagné rencontre des difficultés professionnelles et sociales. L'intégration dans le PLIE se fait via des prescriptions de Pôle Emploi, Conseil Départemental et structures d'insertion...

L'objectif du PLIE est l'accès et le maintien à l'emploi durable (contrat de plus de 6 mois) ou en formation qualifiante.

Afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des participants, le PLIE construit pour chacun un parcours individualisé, personnalisé et renforcé. Chaque participant est accompagné par un "réfèrent de parcours" unique.

Ce parcours d'insertion est composé de différentes étapes et s'adapte aux freins socio-professionnels repérés : chantier d'insertion, associations et entreprises d'insertion, contrats aidés, intérim, emplois classiques d'étape, stages de mise en situation professionnelle, entretiens relais, cafés rencontres avec les entreprises, formations, étape de travail sur la mobilité ou la confiance en soi...

La spécificité de l'accompagnement au PLIE : aucune durée maximale d'accompagnement. Les référents de parcours, chargés de l'accompagnement, adapte la durée de leur accompagnement aux besoins repérés et étapes nécessaires pour l'insertion.

**Etudes & Chantiers**

*sur rdv*

*Séverine ROBLIN*



Le chantier d'insertion de Châteaulin accueille des personnes bénéficiaires du RSA ou toute personne éligible aux contrats aidés : travailleur handicapé, demandeur d'emploi de longue durée... et leur propose une remobilisation vers l'emploi.

Cette équipe intervient sur le territoire de la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay.

Elle se compose de 8 salariés en contrat à durée déterminée d'insertion de 26 heures, d'un encadrant technique, et d'une animatrice pédagogique.

L'activité principale du chantier est l'entretien des sentiers de randonnée pédestre ou VTT et d'espaces naturels. L'équipe peut également être amenée à restaurer du petit patrimoine comme des fontaines, des lavoirs ou des sites naturels.

Le chantier représente une étape dans un parcours d'insertion.

Un suivi individuel est effectué afin de permettre à chaque salarié de consolider ou de construire son parcours professionnel par des formations, par la mise en place de PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel), par l'accompagnement dans les recherches d'emploi....

L'objectifs de l'accompagnement est de travailler sur les difficultés liées à l'insertion sociale et professionnelle



Prélude a pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi en mettant les salariés en insertion en situation de travail sur le chantier second œuvre bâtiment et espaces verts.

Prélude mène deux activités sur le Centre et Sud Finistère, encadrées par des professionnels :

A Châteaulin, un chantier Espaces Verts avec 8 salariés en insertion : désherbage, débroussaillage, tonte de pelouses, taille d'arbustes et de haies, préparation et entretien de massifs, petite maçonnerie paysagère, mise en place de grillage et garde-corps, entretien du mobilier urbain, ....

A Quimper, un chantier Bâtiment second œuvre avec 10 à 12 salariés en insertion : préparation des supports, peinture, revêtements muraux, sols souples, carrelage, cloisons sèches, faux plafonds, pose d'huissieries, isolation,... et travaux d'extérieur : nettoyage de façades, bardage bois, maçonnerie, allées, murets, clôtures, mobiliers en bois,...

Il s'agit de contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) de 26h renouvelables de 1 à 4 mois. La durée moyenne des parcours est de 12 mois.

Ces contrats s'adressent en priorité aux bénéficiaires du RSA et des minimas sociaux, aux demandeurs d'emploi de longue durée, aux jeunes de moins de 26 ans sans qualification et aux travailleurs handicapés. Pas de compétences techniques requises

### **Armée de Terre**

*1<sup>er</sup> mercredi du mois après-midi sans rendez-vous*



### **Marine**

*1<sup>er</sup> mercredi du mois matin sans rendez-vous*



### **Point Relais Particulier Emploi FEPEM**

*(Fédération du Particulier Employeur)*



Il s'agit d'un espace de proximité, d'information et d'orientation, dans lequel les usagers, qu'ils soient particuliers employeurs, ou futurs particuliers employeurs, salariés, futurs salariés, ou demandeurs d'emploi peuvent trouver une information généraliste et de la documentation sur l'emploi entre particuliers, et notamment sur :

- les principales caractéristiques de l'emploi entre particuliers,
- les métiers proposés,
- les aides disponibles,
- les droits et obligations des parties,
- les possibilités d'accompagnement proposées par la FEPEM.

Sont organisées régulièrement des réunions d'informations sur le dispositif CESU (Chèque Emploi Service Universel), à destination des particuliers-employeurs, des salariés et des demandeurs d'emploi.

## Activ'Créa

### BGE

*Le jeudi sur prescription Pôle Emploi*

*Léa BARRE*

Pour susciter l'idée de création/reprise d'entreprise, une prestation "Activ'Créa" est proposée par Pôle Emploi.

Dans un premier temps, un rendez-vous de diagnostic pour mesurer si l'exploration de la piste création/reprise d'entreprise est opportune.

Si la piste est à explorer, la prestation se déroule sur une durée qui peut aller jusqu'à 3 mois. Dans le cas contraire, elle s'arrête. L'accompagnement avec le conseiller référent se poursuit.

Activ'Créa, c'est l'occasion pour le demandeur d'emploi :

1. d'acquérir une méthodologie permettant de travailler sur l'émergence d'idée(s) et/ou de projet(s)
2. de bénéficier de points d'appui pour développer sa capacité à s'engager dans une démarche et développer une posture entrepreneuriale
3. d'avoir accès à un fond documentaire et des outils pédagogiques dématérialisés et/ou physiques

## L'ADIE

**Association pour le Droit à l'Initiative Economique**

*Les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> jeudis matins sur rdv au 09.69.32.81.10*

*Frédéric POCHARD*



L'association pour le droit à l'initiative économique créée en 1989 est une association française reconnue d'utilité publique depuis 2005.

Son but est de permettre à des personnes qui n'ont pas accès au système bancaire traditionnel, notamment des demandeurs d'emploi et des allocataires du RSA, de créer leur propre entreprise, grâce au microcrédit accompagné.

L'Adie accompagne les micro-entrepreneurs avant, pendant et après la création de leur entreprise pour en assurer la pérennité.

## Accompagnement au numérique Partenariat CDAS/CCPCP

*Le jeudi matin sur rdv à l'accueil France Services*

*Association AGIRabcd29*



Le Conseil départemental et la CCPCP se sont associés pour organiser des permanences d'accompagnement à la pratique du numérique tous les jeudis matins sur rendez-vous.

Des bénévoles de l'association AGIRabcd29 proposent 6 créneaux d'une heure afin d'aider le public à utiliser Internet, à faire ses démarches en ligne. Ils répondent à toute question en lien avec le numérique.

L'objectif est de réduire la fracture numérique en accompagnant les publics qui, faute d'une maîtrise suffisante d'Internet et de l'informatique, n'ont pas accès à leurs droits.

### **Conseil en Evolution Professionnelle**

*Les 3<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> vendredis sur rdv au 0800 94 00 33*

*Céline AUBRY, CLPS*

Nouveau service gratuit de conseil en évolution professionnelle destiné aux salariés du secteur privé et aux travailleurs indépendants pour faire le point sur leur situation professionnelle.

Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement personnalisé qui permet de faire le point sur sa situation et ses projets professionnels et s'il y a lieu, d'établir un projet d'évolution professionnelle (reconversion, reprise ou création d'activité...).

# Les Permanences Juridiques, Sociales et Habitat

**CIDFF**  
**Centre d'Informations des  
Droits des Femmes et des Familles**  
*Permanence Juridique*  
*Les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredis du mois, de 14h à 17h30*  
*Sur rdv à l'accueil de France Services*



Service d'information en matière d'accès au droit et de service d'aide aux victimes de violences sexistes et / ou sexuelles.

Accès au droit via un entretien individuel d'information et d'orientation sur :

- le Droit de la Personne et de la Famille : mariage, concubinage, pacs, divorce, rupture, pension alimentaire, autorité parentale, filiation, adoption... ;
- les violences faites aux femmes : droits et recours sur le plan civil et pénal dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales et intra-familiales, violences au travail et dans l'espace public ;
- autres domaines : Droit du travail (droit privé uniquement), lutte contre les discriminations, Droit des successions.

Lutte contre les violences sexistes et /ou sexuelles :

Le CIDFF est sollicité pour écouter, repérer, informer, soutenir et accompagner les femmes victimes de violences quelle qu'en soit la forme et qu'elles aient eu lieu dans la sphère familiale, sociale, professionnelle ou publique.

De même, les permanences permettent de sensibiliser et former les partenaires travaillant au contact des femmes victimes et vers qui elles sont orientées.

**CIDFF**  
**Centre d'Informations des  
Droits des Femmes et des Familles**  
*Accueil de jour Simone Veil pour les femmes  
victimes de violences*  
*Les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> lundis du mois, de 14h à 17h30*  
*sans rdv*



« Primo-accueil inconditionnel, en individuel et en collectif, ce dispositif permet de mettre à disposition des femmes victimes de violences une structure de proximité ouverte sans rendez-vous durant la journée pour les accueillir, les informer et les orienter. Elle permet notamment de préparer, d'éviter ou d'anticiper le départ du domicile pour les femmes victimes de violences et, le cas échéant leurs enfants. Il permet ainsi une prise en charge plus précoce (...), une plus grande fluidité dans le parcours des femmes pour sortir de la situation de violences, et favorise la coordination des dispositifs et des acteurs sur les territoires ».

C'est également « un lieu de transition, d'échange et de convivialité, au sein duquel les femmes victimes de violences peuvent rompre leur isolement et recevoir dans un premier temps une aide et un soutien, sans démarche préalable ».

Cet accueil de jour permet d'offrir aux femmes un accès facilité à une structure locale spécialisée, un lieu sécurisé, sécurisant et confidentiel, sans limite de temps et sans rendez-vous, un espace ressources tant pour les victimes que pour leurs proches, une prise en charge globale avec tous les acteurs concernés (justice, police, psychologie, santé, social, emploi, hébergement, accès au droit, ...), pour permettre aux femmes de prendre le temps de faire leurs choix éclairés et de trouver du soutien.

Les permanences sont sans rendez-vous. Des compétences professionnelles et la disponibilité de bénévoles font la force de ce dispositif.

### **Agora Justice**

*1<sup>er</sup> lundi du mois de 14h à 17h30,  
sur rendez-vous au 02.98.52.08.68*

**AGORA JUSTICE**



Association habilitée et conventionnée par la Justice.

Elle est composée de professionnels des champs du social, du droit et de la psychologie.

Ouverte à tous publics (hommes et femmes, mineurs et majeurs), cette permanence a pour vocation d'apporter information, soutien, relais vers des partenaires spécialisés le cas échéant.

Elle concerne les victimes d'infractions pénales et toute personne désireuse de se renseigner sur ses droits (pénal-civil), notamment ceux qui peuvent rencontrer des difficultés au détour de leur vie et avoir besoin d'information sur leurs droits et les moyens de les exercer (par exemple en matière de droit de la famille), ou avoir à faire face à une situation plus aigüe et être atteint dans leur intégrité physique, matérielle ou psychique et nécessiter écoute et accompagnement dans le cadre de l'aide aux victimes.

### **SPIP**

**(Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)**

*Elodie PASTEZEUR*

*le mercredi, sur convocation*



Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation est un service de l'administration pénitentiaire, à vocation départementale.

Le SPIP du Finistère compte un siège, situé à Brest, et trois antennes situées auprès des juridictions de Brest, Morlaix et Quimper.

Le SPIP a une action en milieu fermé (établissement pénitentiaire) et en milieu ouvert.

En milieu ouvert, le SPIP intervient sous le mandat d'un magistrat et apporte à l'autorité judiciaire tous les éléments utiles à sa décision.

Il s'assure du respect des obligations imposées aux personnes condamnées à des peines restrictives de liberté (sursis avec mise à l'épreuve, contrôle judiciaire, travail d'intérêt



général) ou bénéficiant d'aménagements de peine (libération conditionnelle, placement sous surveillance électronique ou à l'extérieur).

Le SPIP les aide à comprendre la peine et impulse avec elles une dynamique de resocialisation.

## Le Service d'Assistance aux Tuteurs Familiaux de l'UDAF

*Isabelle ROGUES*

*3<sup>ème</sup> vendredi du mois, sur rendez-vous au 02.98.10.32.95*



Ce service a été créé en vue d'assurer aux familles et aux tuteurs familiaux un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et de soutien technique.

Il assure un lien entre la famille et le tribunal d'instance.

Ses 2 missions essentielles :

☞ l'information :

Elle est multiple et variée, à destination des familles, des tuteurs et curateurs familiaux.

Elle est dispensée par téléphone, par mail, sur rendez-vous au bureau de l'UDAF, sur RDV lors des permanences, au tribunal lors des audiences des juges des tutelles.

Elle permet de renseigner les familles avant le déclenchement d'une mesure de protection (procédures, obligations vis à vis du juge, responsabilités du représentant) et d'apporter des informations aux représentants familiaux en exercice.

☞ le soutien technique :

Il s'agit d'apporter une aide ponctuelle ou une assistance plus régulière.

Pour ce faire, des outils sont mis à disposition des tuteurs familiaux pour faciliter l'exercice de leurs fonctions (modèles de courriers et de requêtes, compte de gestion sur fichier Excel).

## CLIC de Pleyben-Châteaulin-Porzay (Centre Local d'Information et de Coordination)

*Catherine BENOIT et Laëtitia MASSON*

*02.98.16.14.25*



Lieu d'accueil, d'écoute, d'information, de soutien, de conseil, sur tous les aspects de la vie quotidienne des personnes de plus de 60 ans, leur entourage et les professionnels.

Réponses à des questions sur :

- l'accès aux droits,
- la prise en charge par les caisses de retraite,
- l'aide à domicile,
- la santé et la sécurité,
- le logement,

- les établissements d'accueil,
- la protection juridique,
- les transports,
- les loisirs.

**PAEJ**  
**Point Accueil Ecoute Jeunes**  
*David MORASSI*

*le mercredi sur rendez-vous au 06 71 34 90 61*



Résolument inscrite dans la prévention et l'éducatif, l'action préventive du PAEJ est assise sur la parole des jeunes et la relation d'aide proposée par les professionnels du service.

S'adressant aux jeunes de 11 à 25 ans et à leurs familles, ce dernier leur permet respectivement d'échanger, d'exprimer leur mal-être ou leurs difficultés en lien avec leur enfant ou adolescent, mais aussi de leur proposer une orientation vers un service plus approprié à leurs problématiques le cas échéant (ex : insertion professionnelle, insertion sociale, hébergement).

**ADIL**  
**Agence Départementale d'Information sur L'habitat**  
*le 3<sup>ème</sup> lundi du mois de 9h à 12h*



Organisme indépendant, l'ADIL dispose d'une équipe de spécialistes, juristes et financiers, dont la mission est d'apporter gratuitement au public un conseil complet, objectif et personnalisé pour toutes les questions liées au logement :

- ↪ Plan de financement avant d'acheter
- ↪ Règles d'attribution des logements HLM
- ↪ Prêts et aides spécifiques en matière d'habitat, de maîtrise d'énergie
- ↪ Contrats de construction, de cession, de travaux, d'assurances liées à la construction et au logement
- ↪ Permis de construire, règles d'urbanisme...

De 9h à 10h, réception du public sur RDV (02.98.46.37.38) pour des projets de financement d'accession à la propriété.

De 10h à 12h, le public est reçu sans RDV.

**Ener'gence**  
*le 3<sup>ème</sup> lundi du mois de 9h à 12h, sans RDV*



Depuis 2001, L'ADEME développe et coordonne, en partenariat avec les collectivités locales, les organisations professionnelles et les associations, un réseau d'information de proximité : les Espaces Info Energie.

La mission première des conseillers Info Energie est d'apporter un conseil technique neutre et indépendant pour réduire les consommations d'énergie dans l'habitat (isolation, chauffage, éclairage, équipements et appareils électriques...) et promouvoir les énergies renouvelables.

Le conseiller de l'Espace Info Energie (EIE) donne une information technique indépendante, objective et gratuite et répond à toutes les questions sur :

- ↻ le choix et le coût des énergies, les énergies renouvelables ;
- ↻ le chauffage, l'isolation thermique, la ventilation ;
- ↻ le choix des matériaux, la qualité environnementale ;
- ↻ les gestes quotidiens pour faire des économies d'eau et d'énergie ;
- ↻ les avantages fiscaux et les aides ;
- ↻ les réglementations (thermique, label, etc.),...

**Citémétrie**  
**OPAH**

**CITÉMÉTRIE**

**(Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)**

*4<sup>ème</sup> vendredi du mois, de 9h30 à 12h, sans RDV*

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la CCPCP est un dispositif d'aides financières, techniques et administratives à l'amélioration de l'habitat privé.

Il est financé conjointement par l'ANAH (l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat), le Conseil Départemental du Finistère et la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay.

L'opérateur choisi pour mener à bien l'opération est le bureau d'études Citémétrie.

L'objectif de cette OPAH est de soutenir les propriétaires qui réalisent des travaux, en leur proposant des aides financières majorées (subventions et prêts), ainsi qu'une assistance administrative et technique gratuite (prise en charge par la Communauté de Communes dans le cadre du dispositif).

Sont éligibles :

- les propriétaires occupants qui désirent améliorer ou adapter leur résidence principale,
- les propriétaires bailleurs qui souhaitent améliorer un logement en location afin de proposer un bien décent à loyer modéré,
- les locataires, dans le cas unique de l'adaptation du logement liée à une perte d'autonomie.

Les principaux travaux subventionnés sont :

- ↻ les travaux favorisant le maintien à domicile des personnes handicapées ou peu autonomes par l'adaptation de leur logement (salle de bains, accès,...);
- ↻ les travaux d'économie d'énergie permettant aux occupants de vivre dans un logement confortable et de diminuer leur consommation énergétique (notamment dans l'habitat ancien) ;

↳ les travaux lourds de réhabilitation des logements dégradés ou insalubres afin de maintenir les personnes dans un logement décent.

Les aides financières varient selon les ressources des ménages et les travaux envisagés. Les subventions sont versées à la fin des travaux. Cependant, une avance peut être obtenue. Il existe des conditions d'attribution à vérifier.

Les aides techniques (informations, conseils, visite technique, aide à la décision) ainsi que les aides administratives (montage de dossiers de subventions, recherche de financements complémentaires, accompagnement et orientation) sont gratuites et assurées par Citémétrie.

**Conseil architectural**  
*1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredis du mois, de 9h à 12h sur rdv*



Permanence d'un architecte-conseil financée par la CCPCP à destination des habitants du territoire qui ont un projet de rénovation, d'extension de leur logement, de division parcellaire.

Le conseil est gratuit et sur rdv de 45 minutes à prendre auprès du service urbanisme de la CCPCP au 02.98.16.13.68

**MSA d'Armorique**  
**(Mutualité Sociale Agricole)**  
*Permanence sur rdv au 02.98.85.79.79*



La MSA, deuxième régime de protection sociale en France, protège l'ensemble de la profession agricole.

La MSA gère l'ensemble des branches de la sécurité sociale, à savoir non seulement la maladie, la famille, la vieillesse, ainsi que les accidents du travail et les maladies professionnelles, mais également le recouvrement. En plus du versement des prestations, elle assure donc la collecte et le contrôle des cotisations sociales dues par les employeurs de main-d'oeuvre et les non-salariés.

Elle gère également, pour le compte d'organismes partenaires, la protection sociale complémentaire en matière de retraite, santé et de prévoyance et contribue à simplifier les formalités des entreprises agricoles pour la déclaration et le paiement des cotisations de retraite complémentaire, chômage, formation professionnelle.

Elle prend aussi en charge la médecine du travail et mène des actions de prévention des risques professionnels.

**CPAM**  
**(Caisse Primaire d'Assurance Maladie)**  
*le mardi (hors vacances scolaires)*  
*de 9h à 12h et de 13h30 à 16h sans rdv*



Les CPAM assurent les relations de proximité avec les publics de l'Assurance Maladie.

Elles ont pour missions :

- d'affilier les assurés sociaux et gérer leurs droits à l'assurance maladie ;
- de traiter les feuilles de soins et assurer le service des prestations d'assurance maladie et d'accidents du travail / maladies professionnelles (remboursement des soins, paiement des indemnités journalières, avance des frais médicaux aux bénéficiaires de la CMU complémentaire, etc.) ;
- d'appliquer chaque année, en relation avec les professionnels de santé, un plan d'action en matière de gestion du risque ;
- de développer une politique de prévention et de promotion de la santé (dépistage des cancers, des déficiences, etc.) ;
- d'assurer une politique d'action sanitaire et sociale par des aides individuelles aux assurés, en collaboration avec le service social des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), et des aides collectives au profit d'associations.

**CAF**  
**(Caisse d'Allocations Familiales)**  
*le lundi sur rdv pour rencontrer un travailleur social*  
*Pascale OLLIVIER*  
*le mercredi sur rdv pour rencontrer un technicien*  
*Frédérique MAUGUEN et Dominique THOBY*  
*au 0810 25 29 30*



Acteur essentiel de la solidarité nationale mobilisée au service des familles, la Caf a pour mission de soutenir les familles, en gérant et versant les prestations légales à leurs allocataires et en développant une action sociale familiale.

Ses priorités sont :

- l'accompagnement des familles dans leur vie quotidienne,
- l'accueil du jeune enfant,
- l'accès au logement,
- la lutte contre la précarité.



**CARSAT**  
(Caisse d'Assurance Retraite et  
de la Santé au Travail)

**Service Social**

Tous les mercredis (journée)  
et le 1<sup>er</sup> jeudi du mois (après-midi)  
sur rdv au 36-46  
Marlène QUERE



Le service social de l'Assurance Maladie, géré par la Carsat Bretagne, accompagne les assurés du Régime général fragilisés par leur état de santé.

La maladie, le handicap, l'accident et la perte d'autonomie peuvent engendrer des difficultés sociales, financières et/ou professionnelles.

Les assistants sociaux élaborent des réponses individuelles et collectives adaptées aux besoins des assurés.

Le service social reçoit uniquement sur rendez-vous, dans nos locaux à partir du 8 janvier tous les mercredis (journée) et le 1<sup>er</sup> jeudi du mois (après-midi).

Le contact pour les primo-demandeurs est le 36 46 (prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs de téléphonie fixe ou mobile).

## Autres utilisations des salles et bureaux

- ✚ Rendez-vous d'accompagnement et de suivi des demandeurs d'emploi et des salariés (VAE, Bilan de compétences,...) : Initiatives Formation, CCP Championnet, Urapeda, Sevel Services, Ladapt... ;
- ✚ Réunions d'informations collectives pour les demandeurs d'emploi et les salariés ;
- ✚ Organisation de « Cafés de l'Emploi » (rencontres informelles entre employeurs et demandeurs d'emploi) ;
- ✚ Recrutement (agences d'intérim, entreprises...)
- ✚ Réunions de travail de diverses structures ;
- ✚ Utilisation de la salle informatique et des salles de réunion par les partenaires et autres structures : Pôle Emploi, CCPCP, chantiers, Mission Locale, CLPS...



du lundi  
au vendredi

de 8h45 à 12h00  
et  
de 13h30 à 17h30

(fermeture à 17h00  
le jeudi et le vendredi)

33 Quai Robert Alba  
29150 Châteaulin

Tél : 02.98.16.14.20

Mail : franceservices@ccpcp.bzh

